



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 20 juin 2023 à 9 h 36 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvon Desjardins, directeur, Travaux publics, Magdalena Dudek, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CP20230620-P1

POLITIQUE DE VIABILITÉ HIVERNALE 2023

Introduction par madame la conseillère Olive Kamanyana, présidente de la CTDDS.

Présentation par messieurs Yvon Desjardins, Patrick Larose et Donald Lapointe

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter la Politique de viabilité hivernale 2023;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Politique de viabilité hivernale :
 - offres de service pour l'ensemble des opérations;
 - alternatives étudiées par le STP.
- Recommandations de la CTDDS;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

- **CP-TP-2023-01**

Optimiser les opérations d'épandage sur les trottoirs en autorisant le trésorier à réserver des fonds provenant du PIVM afin de financer l'achat de quatre convoyeurs de chargement latéral au coût total de 73 440 \$.

- **CP-TP-2023-02**

Entériner la recommandation des niveaux de service de déblaiement des trottoirs déjà adoptée par la résolution CM-2022-523.

- **CP-TP-2023-03**

Entériner le niveau de service actuel pour le soufflage.

- **CP-TP-2023-04**

Bonifier l'offre de service pour la coordination et l'installation des enseignes d'interdiction de stationnement utilisées dans le cadre des opérations de soufflage avec l'ajout de quatre postes opérationnels pour un montant récurrent de 147 800 \$ à prévoir dans le budget opérationnel du Service des travaux publics à compter de janvier 2024.

- **CP-TP-2023-05**

Optimiser la surveillance entourant les opérations de soufflage et du même coup les opérations de déneigement sur les trottoirs avec l'ajout de 17 postes opérationnels pour un montant récurrent de 590 800 \$ à prévoir dans le budget opérationnel du Service des travaux publics à compter de janvier 2024.

- **CP-TP-2023-06**

Optimiser les opérations de déneigement sur les pistes cyclables en autorisant le trésorier à réserver des fonds provenant du PIVM afin de financer l'achat de deux camions équipés d'une pelle et d'un épandeur au coût de 331 900 \$ non récurrent et en prévoyant un montant récurrent de 328 600 \$ au budget opérationnel du Service des travaux publics pour la création de sept postes opérationnels :

- À compter de la saison 2023-2024 : 155 200 \$;
- À compter de la saison 2024-2025 : + 173 400 \$ *conditionnel à l'arrivée des camions.

- **CP-TP-2023-07**

Assurer l'atteinte du niveau de service pour le déblaiement des bornes d'incendie en autorisant le trésorier à prévoir un montant récurrent additionnel de 191 800 \$ dans le budget opérationnel du Service des travaux publics à compter de janvier 2024.

- **CP-TP-2023-08**

Entériner le niveau de service actuel pour le déglacage des puisards.

- **CP-TP-2023-09**

Mandater le Service des travaux publics à développer un projet pilote sur l'utilisation de stationnements municipaux durant les avis d'interdiction de stationnement sur rue afin d'optimiser les opérations de déblaiement et prévoir une présentation au conseil municipal à l'automne 2023 pour une réalisation à compter de la saison 2023-2024.

- **CP-TP-2023-10**

Mandater le Service des travaux publics à développer un projet pilote pour mettre en place du stationnement en alternance sur certaines rues présentant des enjeux opérationnels afin d'optimiser les opérations de déblaiement et prévoir une présentation au conseil municipal à l'automne 2023 pour une réalisation à compter de la saison 2024-2025.

- **CP-TP-2023-11**

Mandater le Service des travaux publics à ajuster la Politique de viabilité hivernale selon les recommandations adoptées précédemment si nécessaire, pour adoption de la politique à un prochain conseil municipal.

Madame la conseillère Anik Des Marais et monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se joignent à la rencontre à 11 h 03.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne l'importance de la collaboration entre les différents utilisateurs des réseaux routiers, telle qu'identifiée à la diapositive 30. Il demande par ailleurs si le service détient des statistiques sur l'augmentation des cyclistes. Monsieur Donald Lapointe mentionne que la recommandation vise à augmenter la qualité du service actuellement offert et non à étendre le réseau.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne avoir des préoccupations quant au titre de la Politique, notamment en ce qui a trait à la définition de « viabilité » et demande à quel moment le changement de titre a été apporté. À la diapositive 13, il mentionne que plus les trottoirs seront déblayés, plus les gens feront du transport actif. Il ajoute qu'il est important d'avoir des niveaux de service similaires. Monsieur Sabourin fait également état des propositions présentées à la diapositive 16 et est en accord que les services pourront être utilisés s'ils sont offerts. Monsieur Yvon Desjardins donne des informations sur le titre de la Politique, le déneigement n'englobant pas tout (quartier écologique, fondants, stationnement...). Il s'agit donc d'une proposition.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande si le nombre de km supplémentaires est disponible pour les rues. En ce qui a trait aux postes temporaires identifiés, il demande si ces postes deviendront permanents. Concernant les niveaux de service proposés, monsieur Aubé demande si le bris potentiel d'équipements a été considéré. Pour la géolocalisation, il demande si celle-ci sera disponible pour les citoyens. Pour l'ajout des rues depuis 2015, monsieur Lapointe mentionne que les données pourront être disponibles. Pour les postes, monsieur Desjardins explique qu'il s'agit de surcroits pendant l'hiver et qu'il ne s'agit pas de postes difficiles à doter. Il confirme par ailleurs que les bris possibles d'équipements ont été considérés dans l'analyse réalisée. En ce qui a trait à la géolocalisation, les citoyens pourront avoir accès aux données qui sont disponibles aux entrepreneurs, avec information sur les données qui seront disponibles.

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne que suite à des rencontres tenues avec les aînés de Gatineau, plusieurs préoccupations ont été adressées pour le déneigement, notamment en ce qui trait au déneigement des rues sur lesquelles se trouvent des résidences pour personnes âgées. Il demande aussi s'il est possible d'alterner les côtés sur lesquels sont déblayées les rues et s'il est possible de regarder les différentes alternatives de soufflages. En ce qui a trait aux rues sur lesquelles se trouvent des résidences pour personnes âgées, des précisions sont données par monsieur Desjardins. Il explique également les raisons pour lesquelles les méthodes de soufflage actuelles sont utilisées (sécurité, plus rapide...).

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si la Ville de Gatineau pourrait avoir accès à des GPS dans les camions de déneigement et si une analyse des trajets est faite lorsqu'il y a de nouveaux développements. Pour les économies de coût, il demande s'il y a des options autres que les affiches de non-stationnement et si d'autres alternatives peuvent être analysées pour le niveau de service des opérations de soufflage (diapositive 19). Pour la question des GPS, monsieur Lapointe mentionne qu'il s'agit d'une piste de solution à l'étude, dans une optique d'amélioration continue. Pour le développement de nouveaux secteurs, monsieur Lapointe confirme que des rencontres interservices ont lieu à cet effet. Monsieur Girouard souhaiterait que les sommes nécessaires à l'implantation de GPS soient prévues au budget 2024. Concernant la gestion des affiches, monsieur Desjardins mentionne que les affiches sont biodégradables et que les coûts sont associés à la mise en place et au retrait de celles-ci et non pour leur production. Il mentionne qu'il pourrait être intéressant de faire une analyse face à la question de monsieur Girouard. En ce qui a trait aux 12 jours ouvrables pour le soufflage, des précisions sont présentées par monsieur Desjardins, afin d'expliquer les travaux actuellement réalisés et les économies de coûts. Il explique qu'il y a un guide des bonnes pratiques.

Concernant les requêtes 311, monsieur le conseiller Steve Moran comprend que nous devons attendre que la tempête soit terminée avant tout suivi. Il mentionne qu'il faudrait toutefois qu'un ajustement soit proposé quand il y a des enjeux de sécurité. Monsieur Desjardins mentionne que des contremaitres sont sur la route, avec des tablettes, pour assurer un contrôle de sécurité. Lorsqu'il y a des enjeux de sécurité, la requête n'est pas nécessairement traitée, mais un suivi est réalisé. Pour l'ouverture de corridors de sécurité, l'augmentation proposée des niveaux de service vise à répondre aux besoins identifiés (traverse de piétons, débarcadère scolaire, intersections...). Il y a une volonté de rendre tout plus facile pour l'ensemble de la population.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite confirmer, mis à part l'entretien des trottoirs, si les recommandations du CE sont les mêmes que celles de la CTDDS, ce qui est confirmé. Madame Murray demande par ailleurs le nombre de kilomètres en moins qui sera déneigé. Monsieur Lapointe mentionne qu'il n'y aura pas moins de trottoirs déneigés, mais plutôt 7 km de plus l'hiver prochain et 58 km de plus depuis 2015. Madame Murray demande si les études pour les meilleures pratiques réalisées dans les autres grandes villes ont été considérées pour les voies cyclables. Monsieur Desjardins mentionne que la Ville s'inspire toujours des meilleures pratiques et fournit des explications sur les niveaux de service (5 cm de neige). Il est possible d'augmenter les niveaux de service, avec des coûts et possiblement des délais. Madame Murray souhaite proposer un amendement pour que le niveau de services des trottoirs soit de 12 heures et non de 16, comme pour les rues. Elle croit qu'à long terme, le déneigement des trottoirs devra se coller aux heures des écoles, mais qu'un délai de 12 heures serait un bon compromis.

Concernant la diapositive 15, madame la conseillère Anik Des Marais demande s'il est possible de calculer le nombre potentiel de piétons à venir, avec les nouveaux développements. Pour la diapositive 17, madame Des Marais demande si le Service de la transition écologique a formulé des recommandations quant à l'épandage du sel. Madame Des Marais demande également si les quartiers écologiques sont connus et si l'option des quartiers blancs ont été évalués (moins d'épandage). Pour le déneigement des trottoirs, des explications sont données par monsieur Desjardins relativement aux liens piétonniers et à l'accès sécuritaire aux arrêts d'autobus. Madame Des Marais demande s'il est possible de prévoir des modifications, sachant que la présence sera éventuellement augmentée, pour développer les habitudes chez les gens. En ce qui a trait à l'épandage du sel, monsieur Lapointe confirme les discussions tenues avec le service de transition écologique vs épandage et transport de la neige et que les mesures mises en place sont les meilleures pour l'impact environnemental. Il expose également les critères d'évaluation des quartiers écologiques et mentionne que des consultations sont à venir par le service de transition écologique.

Monsieur Moran soulève deux enjeux : problèmes avec le déglacage et le soufflage l'hiver dernier. Il demande comment la Politique pourra répondre à l'enjeu du déglacage. Pour le soufflage (P1), il mentionne que ça cause des défis pour des rues non identifiées comme secondaire et pour les garderies sans stationnement. Il demande s'il est possible de considérer les garderies pour le soufflage, au même titre que les corridors scolaires. Monsieur Desjardins confirme que le même niveau de services n'est pas le même pour les P2 et P3 que pour les P1 et explique les différents critères utilisés. En ce qui a trait au soufflage du centre-ville, il explique la complexité des analyses et mentionne que le premier critère est la sécurité. Il est confiant que la Politique permettra d'apporter plusieurs améliorations au niveau des services offerts. Monsieur Moran confirme sa demande de prioriser les CPE au même titre que les écoles.

Monsieur le conseiller Marc Bureau se dit heureux de constater que la Politique souhaite accorder une plus grande place au transport actif ainsi qu'à l'augmentation du nombre de km de trottoirs déneigés. Il demande par ailleurs si le réseau blanc sera appelé à augmenter dans les prochaines années, comme dans certaines autres grandes villes. Monsieur Desjardins confirme que le réseau blanc est analysé en collaboration avec la CTDDS et qu'il sera augmenté. Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne qu'un bilan a été présenté à la dernière rencontre de la commission et que des ajouts ont été réalisés.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si les pistes cyclables et les trottoirs pourront aussi être vus par les citoyens via le CSCO. Elle demande aussi si les ajouts d'équipements auront une incidence sur l'entretien des chemins en gravier tout au long de l'année (optimisation). Madame Lacasse-Brunet demande s'il ne serait pas possible de retirer les « boutons » pour actionner les droits de traverse des piétons. Monsieur Desjardins confirme que les réseaux cyclables feront partie du portail. Pour la question des équipements, monsieur Desjardins fait état des équipements disponibles suite à de nouvelles acquisitions. En ce qui a trait aux stationnements disponibles lors des tempêtes, monsieur Desjardins est conscient qu'il s'agit d'un enjeu et fait mention des options envisagées. Pour le « bouton » des traverses de piétons et les nouvelles technologies, ce mandat relève de l'équipe de la circulation.

En ce qui a trait aux réseaux cyclables, monsieur Champagne mentionne que les routes doivent être partagées, qu'elles n'appartiennent pas seulement aux automobilistes. Il faut offrir un service sécuritaire aux citoyens, qui utilisent grandement ce mode de transport actif. Il croit qu'il faut bonifier le service, pour favoriser une augmentation des utilisateurs.

Madame Kamanyana mentionne que lors de certaines opérations de déneigement, la neige aurait été déposée sur des pistes cyclables. Elle demande par ailleurs si les gens ont été sondés pour un niveau de service sur 12 heures plutôt que 16 heures (81% des gens sont en accord). Pour le déneigement, monsieur Desjardins mentionne qu'il s'agit d'un grand défi et que des travaux sont faits avec les services concernés lors de développements de nouvelles rues. Ces enjeux doivent être considérés dans la conception des rues. Pour les rues déjà existantes, il explique les options actuellement possibles.

Un amendement est proposé par madame Murray, appuyé par madame Des Marais. Elle mentionne que cet amendement répond aux recommandations de la CTDDS et permettrait d'augmenter la sécurité, en expliquant la différence de coûts.

Recommandation actuelle :

- **CP-TP-2023-02**

Entériner la recommandation des niveaux de service de déblaiement des trottoirs déjà adoptée par la résolution CM-2022-523.

Amendement proposé :

- **CP-TP-2023-02**

Bonifier l'offre de service des trottoirs pour que les délais soient les suivants : 12h en situation courante, 16h en situation difficile et 24h en situation critique.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que l'augmentation des coûts serait plus de l'ordre de 2 à 3 M\$ et non de 1 M\$. La politique, telle que proposée, vise une amélioration, et il faut se donner la chance d'y aller par étape. Il ajoute que des études sont à venir et il propose d'attendre le dépôt du prochain bilan avant d'y aller avec un tel amendement.

Pour les coûts, madame Murray explique qu'il s'agit d'un montant supplémentaire de 1 M\$ de plus que le 800 000 \$ présenté à la diapositive 16. Des explications sont données par monsieur Desjardins sur les acquisitions qui seraient nécessaires, impliquant 2,6 M\$ supplémentaires pour arriver aux 12 heures.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande comment pourrait être financée cette modification de 2,6 M\$.

Monsieur Aubé mentionne qu'une politique a été adoptée en 2022, modifiant le délai de déneigement des trottoirs à 16 heures, et il propose d'attendre la mise en application et le bilan, avant toute modification. Il ajoute que des améliorations pourraient être apportées dans une 2^e étape, si nécessaire.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande des précisions sur la question des coûts et des explications sont présentées par monsieur Desjardins. Monsieur Leclerc mentionne par ailleurs comprendre l'idée d'attendre le bilan, mais il souhaite que la Politique puisse refléter le niveau de services qu'on souhaite offrir. Il veut que le niveau des services soit le même pour les automobilistes que pour les piétons.

Monsieur Girouard demande où seront prises les sommes nécessaires à cette modification, mentionnant qu'il préférerait investir en logement et en itinérance.

Monsieur Bureau n'est pas contre l'amendement, mais il croit qu'il serait opportun que le dossier soit au préalable suivi par la CTDDS, en l'absence d'analyses pour la prise de décision.

Madame Kamanyana mentionne que la CTDDS a fait plusieurs recommandations et que presque toutes ont été acceptées. La CTDDS est une commission qui tient compte de la sécurité et qui est également raisonnable. Elle explique que sa demande de scientifique en chef vise à obtenir les données nécessaires à la prise de telle décision et mentionne qu'il faudrait prendre le temps d'avoir les analyses requises.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire mentionne avoir reçu plusieurs courriels en ce qui a trait au déneigement et souhaite appuyer l'amendement pour le bien-être des citoyens.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent appuie l'argument de l'équité et elle mentionne que l'amendement démontre le besoin de l'ADS+.

Monsieur Champagne mentionne que le délai de 16 heures est un maximum et non le délai en tout temps et ajoute que la CTDDS est un comité consultatif qui formule des propositions. Il adresse par ailleurs un questionnement sur le recrutement des cols bleus. Monsieur Desjardins mentionne que le recrutement est un enjeu. Il fournit par ailleurs des précisions sur le déneigement en continu qui se fait sur les trottoirs et confirme que le délai peut aller jusqu'à 16 heures, mais qu'il s'agit d'un maximum. Monsieur Champagne ne souhaite pas que des engagements soient pris sans avoir la capacité d'y répondre (enjeu de ressources).

Monsieur Sabourin demande si la Politique n'a en effet jamais été révisée depuis 2006. Monsieur Desjardins mentionne que le comité exécutif avait mandaté le service en 2015 pour revoir l'offre de services pour les trottoirs (délai et qualité de l'entretien). Monsieur Sabourin adresse par ailleurs une préoccupation quant à l'équité entre le transport actif et le transport par automobile.

Madame la mairesse France Bélisle souhaite rappeler que le conseil a été précurseur en permettant l'acquisition de nouveaux équipements en 2022, pour une livraison en novembre 2023. Il y aura un gain de services de 8 heures l'hiver prochain et elle demande donc s'il est possible pour les équipes de noter les différences, pour un retour à la CTDDS pour un premier regard sur la bonification des services.

Madame Murray mentionne que l'amendement a été étudié par la CTDDS et qu'il s'agit d'un compris vs besoin réel (12 heures au lieu de 8 heures). Elle ne souhaite pas que le message passé soit qu'il est plus facile d'utiliser un véhicule automobile, considérant la différence dans le niveau de services offerts.

En réponse à une question de monsieur Bureau, monsieur Desjardins mentionne que les plaintes adressées concernent surtout la qualité du déneigement et non les délais.

Madame Kamanyana mentionne que la CTDDS est à l'écoute des citoyens, en tenant compte des capacités de l'organisation. Elle mentionne que le conseil doit décider s'il y va avec la modification proposée ou s'il attend l'effet de la modification de 4 heures qui débutera en 2024. Elle souhaite pouvoir réfléchir avec les données disponibles.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande le vote immédiat. La demande de vote immédiat est adoptée au deux tiers des membres présents (15 voix contre 5).

POUR**CONTRE**

M ^{me} la mairesse France Bélisle	M ^{me} Caroline Murray
M. Gilles Chagnon	M. Steve Moran
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M ^{me} Isabelle N. Miron
M ^{me} Anik Des Marais	M. Louis Sabourin
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Marc Bureau	
M. Mike Duggan	
M ^{me} Olive Kamanyana	
M. Daniel Champagne	
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	
M. Denis Girouard	
M. Jean Lessard	
M. Mario Aubé	
M. Edmond Leclerc	
M. Steven Boivin	

L'amendement est donc mis aux voix et rejeté à 11 voix contre neuf.

POUR**CONTRE**

M ^{me} Caroline Murray	M ^{me} la mairesse France Bélisle
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Gilles Chagnon
M ^{me} Anik Des Marais	M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran	M. Marc Bureau
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Mike Duggan
M. Louis Sabourin	M ^{me} Olive Kamanyana
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Daniel Champagne
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	M. Denis Girouard
M. Edmond Leclerc	M. Jean Lessard
	M. Mario Aubé
	M. Steven Boivin

Les recommandations du comité exécutif sont donc acceptées comme proposées.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 53.

Monsieur le conseiller Mario Aubé ainsi que madame la mairesse, madame la conseillère Caroline Murray et madame la conseillère Olive Kamanyana quittent leur siège à 11 h 53.

Messieurs Yvon Desjardins, Patrick Larose et Donald Lapointe quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 13 h 08

Mesdames Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Direction générale, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Annie-France Major, responsable PGMR, Eau et matières résiduelles et Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets se joignent à la rencontre à 13 h 08.

CP20230620-P2

PROJET PILOTE DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS SUR DEMANDE – BILAN DE MI-PARCOURS

Présentation par mesdames Chantal Marcotte et Annie-France Major

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan de mi-parcours du projet pilote de collecte d'encombrants sur demande;
- faire entériner la recommandation.

Plan de la présentation :

- Modalités du projet pilote;
- Résultats;
- Constats;
- Conclusion;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

RECOMMANDATIONS

CP-SEMR-2023-009

Clore le projet pilote de collecte d'encombrants sur demande le 31 août 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande quelles seront les activités tenues d'ici 2024, suite à la fin du projet pilote. Madame Chantal Marcotte fournit des explications sur les activités qui seront mises en place entre août 2023 et mai 2024. Madame Bélizaire demande par ailleurs si les 2 500 personnes visées par le projet pilote étaient inscrites à DTRITUS. Mesdames Marcotte et Annie-France Major mentionnent ne pas avoir ces données, mais expliquent comment ont été informés les citoyens.

Concernant la diapositive 8, monsieur le conseiller Louis Sabourin adresse une question sur les appels et demande si des données sont disponibles suivant le projet pilote. Madame Marcotte rappelle les décisions du comité plénier relativement à l'offre de services souhaitée suite au projet pilote. Madame Major mentionne que les données de répartition (citoyens-préposés) des demandes formulées via DTRITUS ne sont pas disponibles.

Relativement aux encombrants non collectés (diapositive 9), madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet mentionne que des moyens alternatifs de réemploi se font dans différents quartiers. Elle demande si les informations relatives aux collectes non effectuées sont connues. Madame Marcotte mentionne qu'il est facile de retirer la demande de collecte. Il est demandé aux citoyens de laisser les encombrants à proximité des résidences et non à la rue. Madame Lacasse-Brunet demande aussi si le citoyen est informé lorsque la collecte est réalisée. Madame Major mentionne qu'un rappel est envoyé la veille et que le citoyen a la possibilité d'annuler à ce moment.

Pour les CRD, madame la conseillère Anik Des Marais demande s'ils proviennent de résidences, ce qui est confirmé par madame Marcotte. Elle adresse aussi un questionnement sur les différents débouchés et des précisions sont données par madame Marcotte. Cette dernière mentionne que les débouchés sont difficiles à trouver et que le PGMR vise à favoriser majoritairement le réemploi, avec des exemples de bonnes pratiques.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que le projet pilote est un bon point de départ, pour une implantation « ville » en 2024.

Madame la conseillère Caroline Murray se joint à la rencontre à 13 h 30.

Madame Bélizaire demande pourquoi le projet pilote se termine en août et non en décembre. Madame Marcotte donne des informations sur la fin du contrat en cours et explique que cette collecte a été intégrée au contrat à venir. Elle explique qu'une correspondance sera adressée à chacune des résidences concernées par le projet pilote. Madame Bélizaire mentionne qu'elle aurait aimé voir les données et demande que ce soit ajouté aux prochaines présentations.

Madame Des Marais mentionne qu'il s'agit d'un dépôt de bilan et se dit surprise de la recommandation demandée. Madame Marcotte mentionne qu'à l'étude du budget 2023, il avait été demandé de prolonger le projet pilote pour une période de six mois. Monsieur Champagne mentionne que l'engagement du conseil municipal est respecté, considérant le bilan présenté ainsi que le respect de l'échéancier, d'où la demande de clore le projet. Madame Marcotte réfère à la diapositive 2 pour le contexte. Madame Lacasse-Brunet comprend que le contrat avec l'OBNL se termine le 31 août et madame Major confirme que les citoyens ont été informés de la fin du projet pilote à cette date.

Les membres sont en accord avec la recommandation proposée par l'administration :

- Clore le projet pilote de collecte d'encombrants sur demande le 31 août 2023.

Le comité plénier est suspendu à 13 h 40.

Madame la conseillère Anik Des Marais quitte son siège.

Mesdames Chantal Marcotte, Annie-France Major et Marie-Hélène Rivard quittent la rencontre.

Reprise à 14h05.

CP20230620-P3

DÉCONTAMINATION ET RÉHABILITATION DU SITE DE LA FONDERIE
– MISE À JOUR DU DOSSIER

Introduction par monsieur le conseiller Daniel Champagne, qui mentionne que suivant la disponibilité de nouvelles informations à analyser, la présentation de ce jour ne sera qu'à titre informatif et qu'aucune recommandation ne sera formulée.

Présentation par madame Rita Chahine.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter l'état d'avancement du projet global de décontamination des sols et de réhabilitation des bâtiments du site de la Fonderie;
- présenter les enjeux particuliers associés aux bâtiments du 205, Montcalm et du 2, De Lorimier;
- présenter des scénarios alternatifs pour le projet;
- présenter le statut financier du projet global et le statut révisé avec les nouveaux scénarios.

Plan de la présentation :

- Localisation générale du site de la Fonderie;
- Statut du projet :
 - sols du site de la Fonderie – décontamination (211, Montcalm);
 - 205, Montcalm – réhabilitation de l’édifice;
 - 2, De Lorimier – réhabilitation de l’édifice.
- Bilan financier global;
- Conclusions.

Madame Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications se joint à la rencontre à 14h20, pendant la présentation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan adresse un questionnement relativement aux contaminants souterrains, il demande s’il ne s’agit que de métaux lourds et des précisions sont données par madame Rita Chahine. Elle mentionne qu’une analyse de risques est proposée, avec détails sur les inclusions de cette analyse ainsi que les suivis qui pourront être réalisés.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande s’il y a un risque monétaire de reporter la décontamination (diapositive 12). Madame Chahine mentionne que le ministère de l’Environnement a déjà eu à traiter des dossiers similaires et souligne à nouveau qu’une analyse de risques devra préalablement être réalisée. Des protocoles sont en place et les règles devront être suivies. Madame Chahine confirme donc que la décision reviendra au ministère de l’Environnement.

Monsieur le conseiller Marc Bureau fournit des informations sur l’historique du dossier.

Madame la conseillère Caroline Murray demande si la décontamination aura un impact sur l’utilisation du bâtiment principal pour le soccer. Madame Chahine mentionne que la plus grande décontamination a été réalisée, qu’il reste certains travaux à faire, qui devraient être terminés à l’automne. Des plans de contingence seront mis en place pour les travaux qui pourraient être réalisés ultérieurement à proximité. Monsieur Yess Gacem fournit des informations sur les discussions en cours avec l’ASO pour l’utilisation du 2^e étage.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si l’espace au rez-de-chaussée pourrait utiliser pour la population itinérante. Madame Chahine mentionne que des travaux de préparation devront être réalisés, selon les aménagements et l’usage souhaités.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu’il s’agit d’un dossier très complexe, notamment en raison du refus des zones d’innovation, de la hausse des coûts de construction et de l’ampleur des travaux de décontamination requis. Il se dit toutefois satisfait que les installations puissent être réutilisées pour le soccer. Il sera par ailleurs important de revoir la valeur patrimoniale des autres immeubles. Monsieur Moran demande si le niveau C de décontamination est un niveau acceptable pour les usages visés, ce qui est confirmé par madame Chahine. Des informations sont par ailleurs données par madame Catherine Marchand quant aux projets possibles de développement du secteur de la Fonderie (2014) et les différents enjeux (notamment chauffage et climatisation).

Par rapport au refus de désignation de zone d’innovation, monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que la Commission de développement économique souhaite développer un écosystème dans ce secteur, malgré la décision du gouvernement. Ce refus de désignation n’entraîne donc pas la fin des projets de la Commission.

Monsieur Bureau demande s'il sera possible d'obtenir d'autres subventions pour la décontamination, considérant que les travaux sont plus importants que prévu. Madame Chahine mentionne que des demandes ont été formulées en ce sens, sans réponse positive à ce jour.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si la mise en place d'un marché public permanent pourrait faire partie du sondage, pour les projets qui pourraient être développés.

Une question est adressée par monsieur le conseiller Steven Boivin sur les différents scénarios identifiés à la diapositive 19. Madame Chahine fournit des explications sur un exemple donné, avec mention d'enjeux possibles selon le scénario retenu.

Fin du comité plénier public à 14 h 52.